PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **5 avril 2022** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Poste vacant
Siège #5 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-04-35 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2022
4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE
5 - VOIRIE
5.1 - Rapport de l'employé de voirie
5.2 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - MTMDET
5.3 - Réfection de cinq (5) ponceaux rang St-François Xavier - Versement final R. Boucher et Fils Inc.
6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

6.2 - Nomination d'un représentant et un substitut à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce Sud

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

9.2 - Rapport de visite - Parcs MU29065

9.3 - Rapport financier final pour le contrôle d'accès et système de caméras à l'OTJ - Politique de développement du territoire

9.4 - Création d'un fonds pour développer les activités spécifiques aux aînés

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

10.3 - Modification plan et zonage

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM - Réaménagement de l'ancienne salle municipale

11.1.1 - Caractérisation du sol pour installation septique - 403 rue Principale

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

12.2 - Dépôt du sommaire de l'information financière consolidée au 31 décembre 2021

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Schéma couverture de risque - An 6

14 - LÉGISLATION

14.1 - Demande de dérogation mineure - lot 3 123 892 partie (6 497 931 partie)

14.2 - Rapport d'audit de conformité CMQ - Transmission des rapports financiers

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

16.1 - Avis de vacance - Conseiller poste #1

16.2 - Modification du taux de kilométrage pour utilisation du véhicule personnel

16.3 - Assurances collectives - Changement d'assureur et nouvelle tarification au 1er juin 2022

16.4 - Achat d'équipements pour entretien d'infrastructures

16.5 - Publicité pour développement résidentiel

16.6 - Contrat d'entretien préventif thermopompe - Contrôle AC

16.7 - Achat cabanon - Cabanons Domtec

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame France loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-36

3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire

du 1er mars 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2022-04-37 **5.2 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - MTMDET**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 74 354 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil doit attester de la véracité des frais engagées et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Philibert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Philibert atteste de la véracité des frais engagées et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 74 354 $ pour l'année civile 2021 pour des dépenses réelles de 103 411 $.

Adopté

2022-04-38 **5.3 - Réfection de cinq (5) ponceaux rang St-François Xavier - Versement final R. Boucher et Fils Inc.**

CONSIDÉRANT que la fin des travaux de réfection des cinq (5) ponceaux dans le rang St-François Xavier effectués par Raymond Boucher et Fils Inc.;

CONSIDÉRANT le montant total de la facture pour ces travaux s'élève à 107 491.17$;

CONSIDÉRANT que le solde impayé de la dite facture est de 4 927.28$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par madame France Loignon et résolu unanimement par les conseillers présents de payer la somme restante de 4 927.28$ à Raymond Boucher et Fils pour travaux complétés et paiement final.

Adopté

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2022-04-39 **6.2 - Nomination d'un représentant et un substitut à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce Sud**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Philibert doit nommer un représentant et un substitut à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce Sud à chaque année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jean Dallaire comme représentant et madame France Loignon comme substitut à la Régie Intermunicipale pour l'année 2022.

Adopté

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

9.2 - Rapport de visite - Parcs MU29065

2022-04-40 **9.3 - Rapport financier final pour le contrôle d'accès et système de caméras à l'OTJ - Politique de développement du territoire**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'acquisition d'un système de contrôle d'accès et de caméras au bâtiment de l'OTJ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance dudit rapport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport financier pour l'accès au bâtiment de l'OTJ pour les citoyens.

Adopté

2022-04-41 **9.4 - Création d'un fonds pour développer les activités spécifiques aux aînés**

OBJET: Mise en place d'un fonds de soutien à la réalisation d'activités

pour les aînés dans les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan

Considérant l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Considérant que la municipalité a approuvé une politique et un plan d'action MADA/famille pour 2022-2027;

Considérant que ce plan d'action implique la réalisation d'activités destinées aux aînés de la municipalité;

Considérant l'intérêt du milieu et des ressources en loisirs pour initier des activités pour les aînés;

Considérant l'importance de se doter d'un outil financier pour faciliter la réalisation d'activités pour les aînés;

Considérant que les aînés ont été particulièrement touchées par la pandémie et se sont retrouvés particulièrement isolés et vulnérables;

Considérant le peu de financement disponible pour développer des activités pour les aînés dans nos municipalités;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon.

Et résolu à l'unanimité :

De signifier l'intérêt de la municipalité de Saint-Philibert à recevoir ce fonds via la politique de développement du territoire - PDT (volet régional);

De s'engager à mettre le minimum requis au budget annuel (400$ pour an 1 ; 500$ pour l'an 2 ; 600$ pour l'an an 3 ; 700$pour l'an 4). À partir de l'an 5, le financement est totalement à la charge de la Municipalité et/ou ses partenaires potentiels

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2022-04-42 **10.3 - Modification plan et zonage**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement pour l'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Philibert;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son plan d'affectation des sols et son plan de zonage;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement de la MRC Beauce-Sartigan peut réaliser ces travaux (rédaction des documents requis et cartographie);

CONSIDÉRANT que le montant des travaux sera facturé en fonction du règlement de tarification de la MRC 2010-79;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin , appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement de la MRC Beauce-Sartigan pour faire la modification du schéma d'aménagement pour l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-

Philibert.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM - Réaménagement de l'ancienne salle municipale

2022-04-43

11.1.1 - Caractérisation du sol pour installation septique - 403 rue Principale

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire réaliser une caractérisation du sol dans le but d'aménager une nouvelle installation septique au 403 rue Principale à Saint-Philibert (ancienne salle municipale);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par les firmes Consultants Envirag Inc. et Percotec Environnement;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est celle de la firme Consultants Envirag Inc. au montant de 1 150.00$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à la firme Consultants Enrivag Inc. au montant de 1 150.00$ pour réaliser la caractérisation du sol dans le but d'aménager une nouvelle installation septique au 403 rue Principale à Saint-Philibert.

Adopté

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-04-44

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 82 860.81 $ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 69 934.89 $

•Salaires nets versés 8 903.19 $

•Remises d'employeur 4 022.73 $

•Total 82 860.81 $

Administration : chèque no.C22000043 à C2200059, L2200011 à L2200016, V2056 à V2058
Salaires : chèque no. D2200023 à D2200037

Adopté

2022-04-45

12.2 - Dépôt du sommaire de l'information financière consolidée au 31 décembre 2021

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 préparé par la firme Blanchette Vachon,

S.E.N.C.R.L. Un surplus des revenus sur les dépenses de 79 245 $ a été enregistré. Les documents officiels seront envoyés au Ministère des Affaires Municipales avant le 30 avril prochain par la municipalité après approbation de la firme Blanchette Vachon, S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par monsieur René Drouin et accepté à l'unanimité que le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal.

Adopté

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-04-46

13.1 - Schéma couverture de risque - An 6

14 - LÉGISLATION

2022-04-47

14.1 - Demande de dérogation mineure - lot 3 123 892 partie (6 497 931 partie)

Demande de dérogation mineure dans le dossier de Succession René Roy (lot 3 123 892 partie (6 497 931 partie) portant sur une marge latérale pour la grange de 4.52 mètres plutôt que de 5 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation fait suite au plan de cadastre en préparation lequel correspond au morcellement édicté au testament de monsieur René Roy;

CONSIDÉRANT qu'une tentative a déjà été faite auprès de la CPTAQ pour faire modifier ce morcellement de manière à obtenir une marge conforme au règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Philibert;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rejeté ladite demande exigeant de s'en tenir au morcellement édicté au testament;

CONSIDÉRANT que tous les membres du CCU ont pris connaissance de cette demande de dérogation mineure et du plan de cadastre;

CONSIDÉRANT que tous les membres du CCU ont exprimé leur opinion sur ce dossier par courriel;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU reconnaissent qu'accepter cette demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte au voisinage;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure de la Succession René Roy.

Adopté

2022-04-48

14.2 - Rapport d'audit de conformité CMQ - Transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec daté de mars 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance dudit rapport;

PAR CONSÉQUENCE, la municipalité confirme le dépôt en séance de conseil, du rapport de la vice-présidence à la vérification portant sur la transmission des rapports financiers.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

16.1 - Avis de vacance - Conseiller poste #1

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil municipal et les citoyens que monsieur Jean-François Poulin, conseiller #1, lui a remis une lettre de démission le 4 mars dernier l'informant de sa démission immédiate. De ce fait, elle déclare que le poste de conseiller municipal au siège # 1 est présentement vacant.

Les deux postes de conseillers vacants sont inscrits sur l'avis public d'élection.

2022-04-49 **16.2 - Modification du taux de kilométrage pour utilisation du véhicule personnel**

CONSIDÉRANT la hausse des frais d'essence et d'entretien d'un véhicule à moteur, la municipalité désire modifier le taux d'allocation pour l'utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre du travail.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le taux d'allocation pour utilisation d'un véhicule personnel, passant de 0.46$/km à 0.59$/km, effectif à partir du 1er mars 2022.

Adopté

2022-04-50 **16.3 - Assurances collectives - Changement d'assureur et nouvelle tarification au 1er juin 2022**

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes

questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Jeanne Ouellet

APPUYÉ PAR : madame France Loignon

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Philibert adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-04-51 **16.4 - Achat d'équipements pour entretien d'infrastructures**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir des équipements pour entretenir ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que les besoins en équipements sont un tracteur à gazon, une débrousailleuse, une scie à chaîne et divers accessoires;

CONSIDÉRANT la soumission #8786 reçue de Garage Éloi Morin et Fils Inc. au montant de 5 966.15 + taxes et datée du 1er mars 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dite soumission au montant de 5 966.15$ + taxes pour achat d'équipements afin d'entretenir les infrastructures municipales.

Adopté

2022-04-52 **16.5 - Publicité pour développement résidentiel**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître une publicité dans le journal Éclaireur Progrès et Hebdo Régional pour la vente des quatre (4) terrains sur la rue Principale à Saint-Philibert.

Adopté.

2022-04-53 **16.6 - Contrat d'entretien préventif thermopompe - Contrôle AC**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Contrôles AC pour l'entretien préventif pour le système d'air climatisé du bâtiment multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que cette offre de service au montant de 2 598.00 + taxes est pour période de 3 ans, soit 866.00$ par année;

CONSIDÉRANT que l'offre de service comprend la calibration, la formation du personnel, le transport et est sans augmentation et annulable en tout temps;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme Contrôles AC pour l'entretien préventif du système d'air climatisé pour une période de 3 ans.

Adopté

2022-04-54 **16.7 - Achat cabanon - Cabanons Domtec**

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité de se munir d'un bâtiment pour abriter ses équipements pour l'entretien des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'un prix a été demandé à Cabanons Domtec de Saint-Prosper pour un cabanon de 10 pieds x 12 pieds;

CONSIDÉRANT la soumission #860 reçue de Cabanons Domtec au montant de 6 585.00$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un surplus accumulé et que le conseil peut décider d'affecter ce montant à même le surplus accumulé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission #860 pour un cabanon démonstrateur 10 pieds x 12 pieds à 2 versants, tel qu'indiqué sur la soumission #860.

QUE le montant soit prélevé à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

2022-04-55 **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h40

_____ _____

François Morin, maire Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.